



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HANCHES

SEANCE DU SAMEDI 1 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt trois, le SAMEDI 1^{ER} avril, à 9h15, le Conseil Municipal de la Commune de HANCHES, légalement convoqué par M. Jean Pierre RUAUT, Maire, s'est réuni à la Mairie.

Date de convocation : 28/03 2023

Présents : M. Jean Pierre RUAUT – M. Patrick KOHL – Mme Nicole LE TUTOUR – Mme Michelle MARCHAND – M. Hubert BERRY - M. Christophe LEMAIRE - Mme Béatrice HAMELIN - Mme Claudette VILLAIN – Mme Laurence BANCKAERT - Mme Madeleine BOULOUX – Mme Michelle BAUDOIN– Mme Patricia BUSE - M. Sébastien PIERREL

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

M. Olivier COULON Pouvoir à : Mme Madeleine BOULOUX
M. Ugo POREMBNY Pouvoir à : M. Jean Pierre RUAUT

Absent excusé : Mme Isabelle BOISSET

Absents : M. Pascal DEPINOY
 M. Frédéric OULES
 Mme Valérie LOUVEAU
 M. Emmanuel DENIZE
 M. François-Xavier MOUMANEIX

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votes : 15

La séance ouverte, Mme Béatrice HAMELIN a été désignée secrétaire de séance.

Parc photovoltaïque sur la parcelle AB92 – lieu-dit « La Cave » - Avis de la commune

Le projet de création d'un parc photovoltaïque sur la parcelle communale n°AB92 (lieu-dit « La Cave ») d'une superficie de 5 ha 66 a 11 ca a déjà fait l'objet d'un avis favorable du Conseil municipal, dans sa séance du 21/05/2019 (délib 2019-05-21/05).

Cette parcelle était préalablement la décharge communale.

Ce projet est porté par la société ARKOLIA.

3 permanences ont été organisées à la salle polyvalente par ARKOLIA pour présenter le projet (les 23/06, 28/06 et 2/07/2022).

Par délibération du 19/09/2022 (2022-09-19/03), le conseil municipal a approuvé la demande de défrichement préalable du terrain.

Pour ce type de projet, la compétence d'urbanisme est dévolue au préfet.

Dans le cadre de la démocratie locale prévue par le code de l'environnement (articles L. 122-1 V, R. 122-7 Code de l'environnement), les collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet doivent émettre un avis.

Une enquête publique sera ensuite organisée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

EMET UN AVIS FAVORABLE à la création d'un parc photovoltaïque par la société ARKOLIA sur la parcelle AB92 – lieu-dit « La Cave ».

Fait et délibéré le 3/04/2023

Le Maire



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jean Pierre RUAUT". The signature is stylized and fluid.

Jean Pierre RUAUT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le :